

BAREME :

1. HONORAIRES DE LOCATIONS

- **BAUX D'HABITATION : *plafonnement en vertu du décret n°2014-890 DU 01.08.2014***
Honoraires de visite, constitution de dossier, rédaction de bail :
Charge locataire : 8 € par m2 TTC
Charge bailleur : 8 € par m2 TTC
Honoraires de rédaction d'état des lieux partagés par moitié entre bailleur et locataire :
Charge locataire : 3 € par m2 TTC
Charge bailleur : 3 € par m2 TTC
- **BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS**
 - 1 mois et demi de loyer hors charges hors taxes à la signature du bail pour chaque partie
- **FRAIS DIVERS**
 - Constat d'état des lieux de sortie pour les locations non gérées par l'agence :
 - 3 € par m2
 - Frais de modification de bail :
 - 50€ HT facturé à la partie concernée par la modification
 - Frais de renouvellement de bail :
 - 100€ HT à la charge du locataire

2. HONORAIRES DE GESTIONS

- 6% HT sur les loyers encaissés uniquement
- Assurance loyers impayés GLI/CHERLOC : 2.12 % sur la totalité du quittancement
- **Autres frais liées à la gestion :**
 - Honoraire de suivi travaux : 5% HT du montant TTC des travaux AU DELA DE 2000 € TTC

3. HONORAIRES DE TRANSACTION

- Transaction en dessous de 55 000€ : 5000 € TTC
- Transaction de 55 001 € à 100 000 € : 7000 € TTC
- Transaction de 100 001 à 150 000 € : 8500 € TTC
- Transaction de 150 001 à 200 000 € : 6 % TTC du prix de vente net vendeur
- Transaction de 200 001 à 500 000€ : 5 % TTC du prix de vente net vendeur
- Transaction au-delà de 500 000€ : 4 % TTC du prix de vente net vendeur

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention contraire.